

Livret d'accueil

IGR-IAE
Handicap



Êtes-vous concerné ?

Une situation de handicap se définit par différentes situations que vous pouvez rencontrer de manière temporaire ou permanente :

- Une limitation d'activité ou la restriction de participation à la vie au sein de l'IGR-IAE subie en raison d'une déficience ou d'un état de santé temporaire qui rend votre situation difficile.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie de l'IGR-IAE Rennes subie en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, cognitives ou d'un trouble de santé invalidant, entraînant souvent des difficultés de mobilité, d'expression ou de compréhension.

Les enseignants comme les personnels administratifs peuvent jouer un rôle majeur dans l'accueil des étudiants en situation de handicap et la mise en place d'aménagements.

**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**

Qu'est-ce que l'accessibilité des formations ?

L'accessibilité peut prendre différentes formes : accessibilité des locaux, accessibilité numérique, accessibilité des cours (support, durée, rythme, etc.), aménagement des examens, aménagement de la vie étudiante (inscription, sports, culture, bibliothèque, orientation et insertion), aménagement du poste de travail (en lien avec le Service de Vie Etudiante de l'Université de Rennes).

L'IGR-IAE s'engage à promouvoir l'égalité des chances, en permettant à tous nos apprenants d'accéder à nos différents programmes de formation et de développer leur potentiel. Nous apportons un soutien continu aux apprenants souffrant d'une situation de handicap temporaire ou permanent ou d'un état de santé fragile tout au long de leur formation. L'IGR-IAE s'engage à respecter les points suivants pour les apprenants en situation de handicap :

- Répondre à leurs besoins spécifiques
- Envisager des aménagements sur mesure pour les accompagner tout au long de la formation en lien avec les équipes pédagogiques

Établir des liens avec les services compétents au sein de l'Université de Rennes pour les assister dans les démarches nécessaires.

Qui m'accompagne à l'IGR-IAE Rennes ?

Pour organiser au mieux votre soutien et vos aménagements spécifiques, un rendez-vous sera pris avec notre référent handicap. Vous pouvez le contacter directement lors de votre intégration à l'IGR-IAE ou à tout moment de l'année si vous le souhaitez :



M. Christophe HERRIAU - Bureau 136

christophe.herriau@univ-rennes.fr

Nous évaluerons ensemble votre situation pour déterminer en lien avec les équipes pédagogiques et administratives les aménagements dont vous aurez besoin au cours de votre formation au sein de l'IGR-IAE et durant vos périodes de stage et de formation en entreprise.

Contacts utiles

Le Pôle Vie Étudiante (PVE)

pve@univ-rennes.fr

+33 2 23 23 36 29

Service Santé des Etudiants (SSE)

+33 2 23 23 55 05

Harcèlement, Discrimination

Harcèlement

discrimination@univ-rennes.fr

IGR Santé

igr-sante@univ-rennes.fr

SIUAPS (Service Interuniversitaire des Activités Physiques
et Sportives) :

siuaps@univ-rennes.fr

Diapason : salle de spectacle, d'exposition, cafétéria
salles de sport

gwladys.bahour@univ-rennes.fr

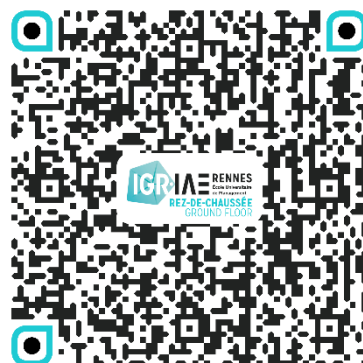
+33 2 23 23 38 77

Plans d'accessibilité

Déplacez-vous plus facilement dans les locaux de l'IGR-IAE Rennes avec ces QR Code !



Sous-sol



Rez-de-chaussée



Etage 1



Etage 2



Etage 3



Etage 4